



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 28 mai 2020

Pour la première fois, les conseillers se sont retrouvés pour la mise en place du nouveau conseil municipal à la salle Michel Bouchet afin de respecter la distanciation et les consignes sanitaires induites par l'épidémie du coronavirus sévissant depuis début mars en France.

Le huis clos a été demandé et accepté à l'unanimité.

### 1. Installation du conseil municipal

Le conseil au complet, soit 23 membres, a procédé aux décisions suivantes :

- Élection du maire : Annette SAVIN, seule candidate à ce poste est élue à l'unanimité.
- Désignation du nombre d'adjoints : le nouveau maire demande de créer 6 postes en fonction des différents secteurs d'activités, proposition adoptée à l'unanimité.
- Élection des adjoints : Dominique GARNIER, tête de liste, donne lecture des 6 candidats tous élus à l'unanimité :
  - Dominique GARNIER, 1<sup>er</sup> adjoint en charge du patrimoine, bâtiments éclairage public ;
  - Isabelle INGREMEAU, 2<sup>e</sup> adjointe en charge des fêtes, manifestation, sport et relation avec les associations ;
  - Bernard, AYRAULT, 3<sup>e</sup> adjoint en charge des finances et de l'assainissement ;
  - Maïté NORMANDIN, 4<sup>e</sup> adjointe en charge des affaires scolaires ;
  - Pascal GAMBON, 5<sup>e</sup> adjoint en charge de l'environnement la voirie et les espaces verts ;
  - Véronique RAMES, 6<sup>e</sup> adjointe en charge des affaires sociales et la culture.
- Élection des conseillers délégués : des conseillers peuvent recevoir une délégation de fonction ; le conseil retient la proposition de 4 élus et votent à l'unanimité pour :
  - Dominique BRUNET délégué à l'environnement, la voirie et les réseaux ;
  - Nicolas WOLFF, délégué à la gestion du bulletin municipal ;
  - Bernard KATANE, délégué au suivi du budget et des finances ;
  - Guénaël CAMPAN délégué à la communication numérique.
- Indemnités : Bernard Ayrault présente le mode de calcul des indemnités que madame le Maire a demandé de diminuer. Ainsi le pourcentage maximal de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale qui ne doit excéder 51,60 % est amené à 40 %. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.
- Attribution des délégations au maire : pour assurer la bonne continuité du service le conseil municipal peut déléguer certaines délégations. Le conseil Municipal en retient 19 qu'il vote à l'unanimité.
- Composition de la Commission d'Appel d'Offres : présidée par le maire, elle est composée de 3 titulaires et 3 suppléants. Sont désignés :
  - Titulaires : Dominique GARNIER, Bernard AYRAULT, Pascal GAMBON
  - Suppléants : Dominique BRUNET, Bernard KATANE, Cyril MELIN
- Désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale : présidé par le maire, il est composé au maximum de 8 élus et 8 personnes qualifiées. Madame le maire propose de désigner 5 élus qui sont : Martine PINEAU, Véronique RAMES, Delphine GILLES, Evelyne BERBEY et Aurélie AUVIN.

## **2. Cession d'une parcelle**

Une demande de parcelle sur la zone AUe du PLU a été formulée par un cabinet d'ostéopathe. Le service France Domaine a évalué le coût de la cession à 65 € HT/m<sup>2</sup>. Le conseil accepte la vente d'une parcelle de 542 m<sup>2</sup> pour la somme de 40 000 €. Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

## **3. Renouvellement de contrat de fourniture d'électricité**

C'est un contrat qui permet de bénéficier des tarifs d'électricité les plus avantageux. Le contact accepte sa reconduction.

## **4. Mise à disposition des voiries-espaces verts avec la CCHP**

En 2012 la compétence zones économiques a été transférée à la communauté de communes. Ce transfert entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés.

Le conseil accepte la mise à disposition des voiries internes, des trottoirs, accotements, bordures, caniveaux, les réseaux, l'éclairage public, les espaces verts et la signalétique.

## **5. Mise à disposition de moyens de service avec la CCHP**

Dans le cadre du transfert de compétence de la petite enfance à la CCHP, il a fallu mettre à disposition le bâtiment abritant la Cabane à René, structure d'accueil de jeunes enfants. La commune assure l'entretien des espaces verts sur l'espace jouxtant la venelle des Maures. Le conseil approuve la convention de mise à disposition de moyens entre la commune de Cissé et la Communauté de Communes.

## **6. Convention relative à la rétrocession et au classement de la voirie, espaces verts et réseaux**

Le lotissement des Lilas 2 à Cissé est en voie de réalisation. Le lotisseur souhaite formaliser le devenir de la voirie et des espaces verts et propose une convention de rétrocession et de classement de ces équipements dans le domaine public.

Le conseil accepte cette rétrocession, les frais resteront à la charge du lotisseur.